



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2022

Date de convocation : 22 novembre 2022

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, JAMET Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Mme DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le Maire, Christophe LECLERC commence la séance par remercier l'ensemble de son Conseil Municipal qui s'implique beaucoup dans la gestion communale, à l'unisson.

5 délibérations adoptées à l'unanimité

→ ***n°35/2022 : Une heure de moins pour l'éclairage public***

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, les élus de Chazemais ont décidé de réduire le temps de l'éclairage public d'une heure.

Du bourg aux hameaux alentours, tous les jours de la semaine, l'éclairage public sera éteint de 22h00 à 6h00 au lieu de 23h00 à 6h00. Une heure d'éclairage en moins par jour représente une diminution d'environ 20% sur la consommation et 10% sur le coût.

D'autres mesures sont en cours avec le syndicat départemental en charge de l'éclairage public visant à s'inscrire dans le cadre de la sobriété énergétique.

Le principal responsable de la hausse de l'énergie est bien évidemment le gouvernement.

→ ***n°36/2022 : Le programme d'investissement de la Maison du Randonneur abondé par une décision modificative de crédits***

Pour permettre le paiement de l'ensemble des factures portant sur les travaux de création de la maison du randonneur et de son éco-parc à Villevendret, le programme d'investissement est abondé de 4 000 euros.

→ ***n°37/2022 : Des économies d'environ 1 000 € grâce à la révision de 4 contrats d'assurance***

La révision de 4 contrats d'assurance va permettre dès l'an prochain de diminuer les appels à cotisation d'environ 1 000 euros, pour une couverture identique.

Les re-négociations de contrats en tous genres, les négociations commerciales pour différents achats, l'étude approfondie du dossier sur la taxe foncière de la commune ont permis au total environ 5 000 euros d'économies pour le budget communal. Le conseil municipal apprécie ces différentes démarches.

→ ***n°38/2022 : Cantine à 1 € / une tarification sociale du restaurant scolaire de Chazemais à compter du 1^{er} janvier 2023***

Nous sommes fiers des valeurs que notre mandat nous aide à porter en faveur des familles : l'Etat instaure une mesure dite « la cantine à 1 € » à condition de mettre en œuvre une tarification sociale du restaurant scolaire.

Les élus de Chazemais souhaitent s'inscrire dans cette démarche dès le 1^{er} janvier 2023. Les familles des élèves scolarisés à l'école Hubertine AUCLERT seront avisées pour la mise en place de cette nouvelle tarification calculée sur la base du quotient familial de la CAF et de la composition du foyer. « Bien manger » avec un repas complet et équilibré favorise la concentration et le bon déroulement des apprentissages tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

→ **n°39/2022 : Les tarifs de la pêche à l'étang communal inchangés, et une nouveauté pour 2023 : ouverture de la pêche aux carnassiers**

La carte de pêche à la journée est maintenue au tarif de 5 euros, celle à l'année est de 35 euros pour les pêcheurs de la commune et de 65 euros pour les pêcheurs extérieurs.

La pêche à l'étang ré-ouvrira le samedi 25 mars 2023. Une nouveauté : à compter du 13 mai, la pêche aux carnassiers sera permise. La clôture de la pêche s'effectuera le deuxième dimanche du mois de décembre.

→ **Un conseiller municipal, Jérôme JAMET est désigné, comme la loi l'impose, « correspondant incendie et secours »**

Sous l'autorité du Maire, le correspondant sera notamment en charge d'informer et de sensibiliser les habitants et le conseil municipal sur la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, ainsi que de mettre en place et réviser le plan communal de sauvegarde.

Autres Points divers développés (sans délibération) :

- Une exposition photos et des pupitres illustrés pour le bourg, en préparation pour 2023.
- Changement des portails du cimetière pour très bientôt, par l'entreprise DAUMIN Christophe de Vallon-en-Sully.
- Etude pour l'engazonnement du cimetière qui demande beaucoup d'heures d'entretien pour un seul agent communal.
- La municipalité confirme son attachement à toutes les associations de la commune et se réjouit du généreux geste de l'ENTENTE FOOT qui à la clôture de son activité, a remis un chèque de 1 700 euros à l'association ALLIER SESAME AUTISME et 2 ballons neufs et des maillots pour les enfants de la MECS LE TREFLE.
- Thierry CHARRET fait part de la demande du bureau de l'Amicale Laïque qui souhaiterait rencontrer des élus du Conseil Municipal suite à quelques dysfonctionnements. Après avoir rappelé son attachement à cette association historique de notre commune, le conseil municipal indique qu'une suite favorable sera bien évidemment donnée à cette demande de rendez-vous.
- Anyta CHEMINOT et Dolorès LAMY travaillent avec l'école Hubertine AUCLERT pour l'organisation de sorties extra-scolaires à venir. Elles réfléchissent également à des projets intergénérationnels.
- Très prochainement, distribution du 11^{ème} numéro du journal municipal CHAZEMAIS AU CŒUR.

Cérémonie et festivités à venir : Dimanche 8 Janvier 2023 : la municipalité 2020-2026 organise ses premiers vœux à toute la population, à la Salle polyvalente de Chazemais, à 11h00. Les nombreux nouveaux arrivants auront ainsi l'occasion de se présenter et de faire connaissance avec les élus, les employés communaux, les associations de leur nouveau village.

Prochain Conseil Municipal, le mardi 10 janvier 2023 à 18h15